



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** + CITAV - Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises

Stratégie de soutien économique aux Alpes vaudoises

### **Un premier paquet de mesures pour un montant de 12,8 millions est soumis au Grand Conseil**

**Le Conseil d'État soumet au Grand Conseil un premier projet de décret de soutien aux Alpes vaudoises (« Alpes Vaudoises 2020 ») pour un montant d'aides à fonds perdu de près de 13 millions. Les stations de Leysin, des Diablerets, des Mosses-La Lécherette et de Villars sont concernées. Cette décision est saluée par tous les acteurs ; elle est le premier pas vers d'autres mesures qui suivront rapidement. Les JOJ 2020 (après les 30 millions pour la nouvelle patinoire de Malley) bénéficient aussi de cette décision.**

En adoptant ce premier EMPD de soutien aux Alpes vaudoises, le Conseil d'État met en route un processus très important qui va permettre aux acteurs du terrain de financer des aménagements ou travaux souhaités et nécessaires pour toute une région, tout en assurant en parallèle la mise en oeuvre d'exigences liées à l'organisation d'épreuves des JOJ 2020 à Leysin, aux Diablerets et à Villars. D'autres EMPD suivront rapidement, afin d'assurer une cohérence à l'ensemble de ce dispositif et de respecter des délais serrés demandés par les JOJ. Après les 30 millions demandés au Grand Conseil pour la nouvelle patinoire de Malley, c'est une réelle dynamique positive qui est désormais lancée. Ces processus conduisent de fait également à la levée du moratoire qui avait été décrété par le Conseil d'État en 2011.

Ce premier décret couvre le renforcement de l'enneigement mécanique, l'installation de tapis roulants pour skieurs, la modernisation de télésièges (liaison Villars-Les Diablerets), ce pour un montant global de travaux devisé à 32,5 millions. Aux 13 millions d'aides à fonds perdu versés par le canton s'ajoutent encore des prêts fédéraux (LPR) à hauteur de 10, 4 millions, ce qui conduit à un subventionnement total de près de 72% du coût total des travaux.

De manière générale, toute l'économie touristique des Alpes vaudoises bénéficiera à terme de ces aides cantonales. Le Conseil d'État répond aussi à une série

d'interventions parlementaires déposées entre 2011 et 2014. Ce faisant, le gouvernement confirme sa stratégie de soutien économique du Canton de Vaud aux Alpes vaudoises qui repose sur une ligne cantonale claire en matière d'infrastructures de mobilité, de tourisme quatre-saisons, d'hébergement, de remontées mécaniques et de mesures environnementales, toutes cinq thématiques indissociables pour relever les défis structurels de l'économie des Alpes vaudoises. Rappelons qu'à terme, pour financer ce programme, le Conseil d'État prévoit des aides à fonds perdu à hauteur de 46 millions de francs (en 2016, 25,3 millions ; en 2017, 6, 2 millions ; en 2018, 2,4 millions ; en 2019, 5 millions et en 2020, 7,1 millions).

Ainsi, pour répondre à une concurrence des destinations de montagne toujours plus accrue, en Suisse et à l'étranger, il est important de développer l'offre des destinations vaudoises sur l'ensemble de l'année et poursuivre les efforts communs en matière de promotion. La volonté des acteurs politiques et économiques de toute la région des Alpes Vaudoises est un des facteurs essentiels au développement régional.

La CITAV salue dans ce premier EMPD la concrétisation d'années d'efforts pour tracer le futur dans le cadre du concept Alpes Vaudoises 2020.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 mars 2016

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'État, 021 316 60 10 ; Lionel Eperon, chef du Service promotion économique et commerce, 021 316 63 98 ; CITAV, Jean-Marc Udriot, Président, 079 658 21 72

#### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[EMPD 293 - soutien économique aux Alpes vaudoises](#)  
[ancienne version-Rapport CE - EMPD soutien aux Alpes vaudoises](#)